



Barème des honoraires de transactions TTC charge vendeur*	
Montant de la transaction TTC	% des honoraires d'agence
Jusqu'à 150 000 €	5% du prix de vente
De 150 001 € à 250 000 €	4.5% du prix de vente
De 250 001 € à 400 000 €	4 % du prix de vente
De 400 001 de 600 000 €	3.5% du prix de vente
A partir de 600 001 €	3% du prix de vente

Dans le cadre d'un mandat de vente « exclusif », une remise de 20% sera consentie sur le montant des honoraires d'agence mentionnés ci-dessus.

* Honoraires de transactions dans l'ancien (maisons et appartements).